

Temps forts du projet

10/07/2019 : Communiqué de presse de Noisiel, Torcy, Paris Vallée de la Marne, Nestlé et Linkcity : *reconversion du site en un projet urbain, touristique et économique projeté pour 2024*

Du 22/11/2021 au 17/12/2021 : enquête publique

Contribution du CHAR à l'enquête publique

1ère pétition du CHAR pour une réelle concertation sur un projet dont la densité va avoir des conséquences sur la circulation, le stationnement, l'écologie

Projet :

- quartier de 60 000 m² (2 000 personnes)
- un immeuble R+4 sur l'île
- un immeuble R+6 "Parc de la Marne"
- un immeuble R+6 "Les Platanes"
- soit 610 logements en accession à la propriété et 115 logements étudiants
- Cité du goût pouvant attirer 350 000 visiteurs
- Cité Productive générant 1 000 emplois, située sur Torcy
- 40% d'espaces publics

27/01/2022 : rapport, conclusions et avis favorable du commissaire enquêteur mais assorti de la réserve : "organiser avant le dépôt de demande des autorisations d'urbanisme, une réunion publique complétée d'ateliers thématiques en direction des habitants"

Le maire de Noisiel annonce qu'en mars 2022 le conseil municipal n'approuvera pas le projet

Communiqué de presse du CHAR demandant une réelle concertation
Envoi d'un courrier au préfet
Rencontre avec le maire de Torcy et président de l'agglomération Paris Vallée de la Marne

24/05/2022 : Réunion publique organisée par la mairie de Noisiel

Réunions du Comité Chocolaterie

10/06/2022 : 1e réunion
27/06/2022 : 2e réunion
08/07/2022 : 3e réunion
27/09/2022 : 4e réunion

Projet :

- abandon de l'immeuble R+4 sur l'île
- abandon de l'immeuble R+6 "Parc de la Marne"
- maintien d'un immeuble R+6 "Les Platanes"
- reconstruction de l'Atrium avec ajout de 2 étages soit 560 logements en accession à la propriété et 115 logements étudiants
- offre de stationnement augmenté de 30% passant de 900 places à 1165-1215 places
- Cité du goût : programmation toujours en cours avec des axes possibles mais sans investisseurs précis
- Cité Productive : la partie du projet sur Torcy n'est plus évoquée

Participations du CHAR

Réunion d'échange organisée par le CHAR et demande d'organisation d'un référendum

11/10/2022 & 08/11/2022 : Réunions publiques organisées par la mairie de Noisiel

- Achat des locaux en discussion : pour l'instant intégration de la Cité du Goût dans le "parcours régional de la gastronomie" développé par la région Ile de France et intérêt du Groupe K-REI qui souhaiterait développer une offre d'une 20e d'exposants temporaires
- écoles hôtelières possiblement intéressées particulièrement sur le pilier gastronomique
- Axe événementiel difficile à quantifier, sera plus petit
- Axe culturel : projet plutôt privé et pas trop muséal
- Offre commerces : à affiner

2ème pétition du CHAR pour alerter sur une densité toujours trop importante et demander de continuer les discussions avec Linkcity :

- projet économique sans "locomotive" et imprécis
- mais construction assurée de logements

12/12/2022 : Approbation par le conseil municipal de la modification du Plan Local d'Urbanisme

soit un risque de vente à la découpe, d'une gestion dissociée et d'une mise en activité différée (points soulevés par le commissaire-enquêteur)

Rassemblement et remise de la pétition au maire de Noisiel par le CHAR

Du 24/01/2023 au 25/02/2023 : concertation préalable au dépôt de permis d'aménager organisation de 3 visites sur site sur les thèmes de "Commerces et services", "Trafic" et "Faune/flore"

Participations du CHAR et contribution à l'enquête publique

24/04/2023 : note de la mairie en réponse au bilan de la concertation préalable au dépôt de permis d'aménager

Apéro-char le 25/05/2023

- On y apprend que :
- les 2 permis d'aménager ont été déposés le 17/05/2023 ;
 - le projet est divisé en 7 lots ;
 - une "maison du projet" implantée sur le site peut être à l'automne 2023 ;
 - pour la Cité du Goût : 2 structures (Région IDF, village international mais locataires à trouver) ;
 - les bâtiments patrimoniaux réhabilités par la société Histoire et Patrimoine ;
 - Atrium Est : 100 logements locatifs intermédiaires LLI, 100 en accession intermédiaire ;
 - Atrium Ouest : concept neoze (appts équipés connectés) ;
 - 2 logements inclusifs ;
 - 1ères livraisons prévues fin 2026

08/06/2023 : Réunion publique organisée par la mairie de Noisiel en présence de Linkcity

20/06/2023 : Rencontre avec le maire de Noisiel

22/06/2023 : Rencontre avec le président de l'agglomération

- Sur la partie située sur Torcy (Cité productive).
- cette partie appartenant à Nestlé restera privée : pas de rétrocession à l'agglo ou la mairie de Torcy ;
 - sur le parking (1/3 noisiel, 2/3 Torcy) : il n'y aura pas de logement et pas de parking silo ;
 - pas de passerelle sur la Marne ;
 - accès à la Marne : signature d'une nouvelle convention pour une réouverture le weekend... rien de prévu pour la semaine.
- Sur la partie située sur Noisiel :
- Cité du goût : pas beaucoup d'informations données sur les investisseurs. La région est bien engagée sur le projet.
 - L'agglo devrait reprendre la berge sur la Marne. Les discussions sont en cours. L'enjeu est important car l'entretien de ces berges sera conséquent en raison de la fréquentation importante du lieu et sous les fenêtres de l'hôtel de luxe !
 - La Maison de Santé : concept important développé en accord avec l'ARS car cela permet d'obtenir des financements. L'agglomération peut investir seulement si le projet est public et porté par la commune. Actuellement, il n'y a pas de projet présenté par la ville de Noisiel. Peut-être existe-t-il un projet privé ? Comme pour le projet de Maison de santé de la Ferme du Buisson...

- Le permis d'aménager est en cours d'étude par les services de l'état : pas de consultation possible avant 3 à 6 mois.
- Les permis de construire des Atriums et Platanes sont en cours d'élaboration par les promoteurs
- Sur la préservation des platanes (5 m de distance !), le maire continue de « faire confiance » à l'expert payé par Linkcity...
- Sur l'école de cuisine, peu importe qu'elle soit publique ou privé.
- Pour le Pôle médical, le maire ne peut rien faire si il n'y a pas de médecin généraliste.
- Et pour les commerces également, nous devons faire confiance à leur bon sens !